

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

**MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE**

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

CABINET

CABINET

B.P 34430 Yaoundé
Tél : (237) 222 23 92 31
Site web : www.minfof.cm
Site APV/FLEGT : www.apvcameroun.com

**Allocution de M. Jules Doret NDONGO
Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun**

TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU DU FNUF17

**La réponse, le rôle et les attentes du FNUF concernant les développements multilatéraux liés
aux forêts**

09 mai 2022 – 9h-11h – Salle de conférences 4, UNHQ, New York

Madame la Présidente,

En ma qualité de Ministre des Forêts et de la Faune, Chef de la délégation camerounaise, je voudrais vous exprimer mes félicitations pour votre leadership et vous assurer du soutien du Cameroun dans la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies pour les Forêts 2017-2030.

Les actions du Cameroun et de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale, que je préside, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies tournée vers la restauration des écosystèmes forestiers, s’articulent autour de six points au rang desquels :

La réduction du couvert forestier dans le monde et la contribution au renversement de la déforestation.

Avec environ 22,5 millions d’hectares, la forêt camerounaise dispose d’une capacité de stockage de 5043 millions de tonnes de carbone soit 185 tonnes/hectare. Grace à des actions fortes et courageuses entreprises par mon pays en faveur de la gestion durable de l’ensemble de ses écosystèmes, la diminution du couvert forestier au Cameroun se situe parmi les plus bas, au niveau de la sous-région du Bassin du Congo, avec un taux de déforestation nette d’environ 0,06% entre 2000 et 2005; et un taux de dégradation de 0,07 %.

Environ 17 millions d’hectares de forêts classées en aires protégées et en forêts de production (Unités Forestières d’Aménagement, Forêts communales, et

autres réserves forestières) ont été classées dans le Domaine forestier permanent (DFP). 11 millions d'hectares sont actuellement sous aménagement.

Bien entendu, notre ambition est d'en faire davantage, et c'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement tout partenariat multi ou bilatéral visant à combler les besoins de financement, notamment en ce qui concerne l'aménagement des Forêts du Domaine Forestier Permanent, et qui s'élèvent à environ 9 millions de dollars US, soit 5,6 dollars/hectare.

Le renforcement des avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts.

D'entrée de jeu, je voudrais souligner que ma délégation demeure préoccupée que les mécanismes de financement de la biodiversité au moyen du Paiement pour Services Écosystémiques ou Environnementaux (PSE) échappent encore aux pays de la sous-région du Bassin du Congo. Le débat autour de la fixation du prix du Carbone en est une illustration parfaite.

En effet, l'enjeu réside dans l'évaluation économique des services écosystémiques des forêts, et des actions pertinentes sont identifiées dans ce sens. A cet effet, ma délégation ainsi que la COMIFAC lancent un appel en vue de :

- ✓ Parvenir à une valorisation quantitative et qualitative des services écosystémiques pour les intégrer dans les processus de prise de décision et, au-delà, assurer le financement de leur préservation ;
- ✓ Définir, avec les Partenaires au développement, les modalités de la mise en œuvre opérationnelle des Paiements pour Services Écosystémiques sur la base de critères prenant en compte, l'efficacité environnementale, l'efficience économique et l'équité ;
- ✓ passer d'une logique de compensation des coûts d'opportunité, souvent caractérisée par un abandon de droits d'usage, à une logique d'investissement servant à financer des changements d'itinéraires techniques structurels.

Les défis en termes de financement pour une meilleure connaissance de la ressource écosystémique à travers la réalisation d'inventaires forestiers nationaux nécessitent environ 220 millions de dollars, soit 13 dollars/hectare.

La mobilisation des ressources financières et le renforcement de la coopération technique et scientifique.

Ma délégation plaide pour une reconstitution ambitieuse du Fonds vert pour le Climat (FVC), un nouvel objectif chiffré de financement de la lutte contre le changement climatique pour la période postérieure à 2025 à partir d'un montant plancher de 100 milliards de dollars, sur la base de mécanismes durables et transparents, tenant compte des besoins réels des pays en développement. Le Cameroun lance par ailleurs un appel à la réforme sans délai du Fonds d'Adaptation relatif à l'Accord de Paris, en vue du maintien de l'équilibre actuel de la composition de son Conseil d'administration, et de la mise en œuvre de politiques opérationnelles favorisant une meilleure souplesse d'accès des pays en développement au fonds.

La promotion des cadres de gouvernance.

Le leadership du Cameroun est salué et reconnu en matière de gouvernance forestière, à travers la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire/FLEGT, et son engagement dans le cadre des actions sous régionales sous-tendues par la COMIFAC, la CEEAC, la CEMAC, en faveur de la transparence, de la légalité et de la traçabilité des produits forestiers proposés sur les marchés internationaux.

Toutefois, pour accroître les performances, des efforts sont nécessaires en termes de renforcement des synergies au niveau des Institutions sous régionales et entre ces dernières, dans le respect des choix politiques et stratégiques des pays, en conformité avec leurs engagements au niveau international.

Le renforcement de l'engagement des parties prenantes, la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable.

Il est à noter à ce titre que le Cameroun a aligné sa stratégie sur une série de consensus et d'instruments internationaux orientés vers la mise en œuvre des ODD, notamment les Accords de Partenariats Volontaires/FLEGT, l'Accord de Paris sur le Climat, l'Initiative Africaine de Restauration de 100 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés (AFR100) qui contribue au Bonn Challenge, les processus REDD+ et CAFI, etc.

Je voudrais ici saluer l'engagement et les efforts de la communauté internationale dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), qui s'est manifestée par l'annonce, lors de la COP26 à Glasgow, de financement de 1,5 milliards USD en soutien aux pays du Bassin du Congo.

Au plan national, l'ambition climatique du Cameroun a été revue à la hausse lors de la COP 26, passant de 32% à 35% en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), mon pays entend réduire son empreinte carbone et l'empreinte écologique de son développement, sans ralentir sa croissance, en privilégiant des options d'atténuation et d'adaptation présentant des co-bénéfices élevés.

Ma délégation est toutefois préoccupée des progrès insuffisants en matière de finance climatique en direction des pays en développement. En effet, en l'absence d'une réponse rapide et effective de la communauté internationale à ces problématiques, la crise de confiance pourrait paralyser durablement la négociation climatique. Sur la base d'un engagement constructif, il est opportun que les pays développés avancent sur le volet du financement lors de la COP27 prévue en novembre 2022 en Égypte.

Enfin concernant :

La politique et les actions entreprises par le Gouvernement de même que la COMIFAC

Nous pouvons citer parmi les plus saillantes :

- ✓ la révision en cours de la politique forestière et de ses instruments de mise en œuvre, en vue de leur arrimage aux nouvelles exigences nationales, sous régionales et internationales, et notamment au Plan de convergence de la COMIFAC ;
- ✓ la constitution du cadastre forestier national structurant un domaine forestier permanent et un domaine forestier non permanent;
- ✓ la mise en place d'un Système Informatisé de Gestion des Informations Forestières de deuxième génération (SIGIF2) depuis 2010;
- ✓ la promotion de la transformation plus poussée du bois (TPPB) pour favoriser à terme, la transformation locale de toute la production nationale;
- ✓ la transition sylvicole engagée depuis 2015, sous-tendue par le Concept de « Sylviculture de 2^{ème} génération » traduite par la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF), avec un objectif de 40000 ha à reboiser chaque année ;
- ✓ la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat avec l'objectif révisé de réduction de 35% de gaz à effet de serre d'ici 2035, avec une forte composante d'atténuation et de d'adaptation.

Le Cameroun est engagé résolument dans plusieurs initiatives d'envergure dans le cadre de l'action climatique, notamment:

- ✓ Le processus de REDD+, l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), AFR100/Bonn Challenge en 2016, la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC).

Madame la Présidente,

En dépit des difficultés, le Cameroun est déterminé à faire du Programme National de Développement des Plantations Forestières, une alternative à l'économie sylvicole actuelle uniquement basée sur les forêts naturelles.

Le Cameroun et la COMIFAC savent pouvoir compter sur les partenaires et leur détermination à assurer le respect de leurs engagements ratifiés une fois de plus lors de la COP26, en vue d'assurer le financement du Plan de Convergence 2 pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, pour la période 2015-2025. Il n'est point besoin ici de rappeler l'intérêt du Massif forestier du Bassin du Congo, d'une part dans la lutte contre les changements climatiques, et d'autre part, dans la sauvegarde du bien-être des générations actuelles et pour assurer l'avenir que nous voulons.

Je vous remercie pour votre aimable attention!